



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

OJ N°12 - Développement économique.

Centre Européen de Fret. Parc d'Activités de Lahonce. Agrément donné à la SEPA dans le cadre de la cession de parcelles.

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°12 - Développement économique.
Centre Européen de Fret. Parc d'Activités de Lahonce. Agrément donné à la SEPA dans le
cadre de la cession de parcelles.**

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN.

Mes chers collègues,

Equipement stratégique raccordé au réseau ferré national du corridor atlantique et aux autoroutes A63 et A64, le Centre Européen de Fret (CEF) de Bayonne - Mouguerre - Lahonce s'étend sur 100 hectares.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté d'Agglomération Pays Basque en assure la gestion et l'aménagement, en lieu et place du Syndicat Mixte d'Aménagement du CEF (SMACEF). A cet effet, une concession d'aménagement, venant à échéance le 15 septembre 2021, a été conclue avec la Société d'Equipement des Pays de l'Adour (SEPA).

Sur les 100 hectares occupés par le CEF, 70 hectares sont dédiés aux activités de logistique et 30 hectares accueillent des activités de production et de services, au sein du Parc d'Activités de Lahonce dont la commercialisation touche à sa fin.

Conformément à l'article 19.2 du traité de concession précité, il est proposé de donner un agrément à la SEPA pour la vente des parcelles suivantes :

- Parcelle AA 209 correspondant au lot B2, d'une superficie de 2 922 m² environ, au prix de 175 320 € HT, soit 60 € HT / m², en vue de permettre l'implantation de la société Vitale Assistance Pays Basque, société spécialisée dans l'assistance et la rénovation de biens sinistrés, ou toute autre société s'y substituant ;
- Parcelles BK119a, BL56i, BL85a, BL87c, BL87d et BL95g, d'une superficie de 24 968 m² environ, au prix de 1 248 000 € HT, soit 50 € HT le m², pour permettre l'implantation du centre régional de la société Chronopost (groupe La Poste).

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Toutes décisions relatives à la mise en vente des lots dans les Zones d'Activités Economiques »,

Vu l'avis favorable formulé par le Comité de Pilotage « CEF » du 14 juin 2019 et du 10 septembre 2019,

Le Conseil permanent est invité à :

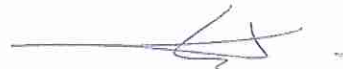
- donner son agrément à la Société d'Equipement des Pays de l'Adour pour procéder à la vente des parcelles ci-dessus mentionnées,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions utiles pour la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 51 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.